

Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 : Les personnels au charbon et au pain sec !

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 6 mars 2024

La semaine dernière, le ministère de la Justice et la DAP ont présenté aux organisations syndicales les « avancées » du dossier des JOP 2024... A quatre mois de l'ouverture des Jeux, c'est encore le flou le plus artistique !

La DAP et le ministère de la Justice ont présenté le site www.anticiperlesjeux.gouv.fr qui doit permettre aux personnels franciliens et des autres villes impactées par les JOP d'anticiper leurs problématiques de déplacements (restrictions sur les transports en commun, les véhicules particuliers...).

À la suite des saisines de l'**UFAP UNSa Justice**, l'administration a confirmé qu'en Île de France le coût du PASS NAVIGO mensuel sera identique au prix habituel. En revanche, les tickets rechargeables et cartes RATP subiront une augmentation à partir du 22 juillet 2024. Malgré nos demandes récurrentes, la gratuité des transports n'est toujours pas à l'ordre du jour en Ile de France !

LA PRIME JOP :

Le ministère de la Justice et la DAP ont présenté un document concernant les compensations financières qui pourraient être allouées à certains personnels. Les montants (bruts) présentés sont identiques à ceux de la circulaire du 22 novembre 2023 (500€ pour une courte implication, 1000€ pour une implication de deux semaines et au-delà 1500€). Pour prétendre à l'un de ces montants, chaque chef de service précisera dans un document unique les personnels ciblés, en justifiant de leur mobilisation durant les Jeux et le surcroît d'activité. L'**UFAP UNSa Justice** a rappelé que les paroles, tenues lors du CSA M par le ministre, restaient en travers de la gorge des pénitenciers : les montants des primes proposées ne reflètent en rien l'engagement professionnel des agents.



LE SURCROIT D'ACTIVITÉ, C'EST QUOI ?

Pour l'**UFAP UNSa Justice**, le surcroît d'activité se définit par le nombre de détenus supplémentaires que les personnels devront gérer, le nombre de présentations aux tribunaux et de transferts pour désencombrer les établissements franciliens déjà surpeuplés. Ce surcroît d'activité impactera toute la chaîne pénitentiaire : personnels de surveillance, administratifs, personnels d'insertion/probation et techniques.

Pour l'administration, il en est tout autrement. La surpopulation n'est pas un critère de surcroît d'activité ! La DAP souhaite que l'implication des agents soit remise à l'appréciation du chef de service ! Pour notre organisation syndicale, c'est hors de question : nous connaissons trop bien le peu de bienveillance et de discernement de nos dirigeants !

Pour l'**UFAP UNSa Justice**, « cette soupe », à l'image de la prime COVID, n'a qu'un objectif : écarter les personnels du bénéfice de cette prime ! **Sans doute à court d'arguments ou d'idées, aucune circulaire, ni note ne préciseront les critères d'attribution et d'évaluation du surcroît d'activités. Très malin !**

PAS DE CIRCULAIRE, PAS DE NOTE, PAS DE CRITERE... DONC AUCUN RECOURS POSSIBLE !

Au cirque du Millénaire et dans la discipline du « distributeur de corvées », l'**UFAP UNSa Justice** décerne la première médaille d'or de ces Jeux à notre ministère, toutes directions confondues !

La délégation **UFAP UNSa Justice**

Nolwen DUGUE, Secrétaire Nationale
Jimmy OBERTAN Secrétaire Général Adjoint
Emmanuel CHAMBAUD Secrétaire Général